

REFUS PROVISOIRE PARTIEL DE PROTECTION

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la règle 17(1) du Règlement d'Exécution Commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

I. OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024 Chişinău, République de Moldova	Téléphone : (37322) 400 - 541 fax.: (37322) 44-01-19
II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS: 1482377	
III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS : CHEN HAIHUI, NO. 9, AREA C, ZHENGJIA VILLAGE, ZEGUO TOWN, WENLING CITY, ZHEJIANG PROVINCE, Chine	
IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE TYPE DE REFUS PROVISOIRE : ☒ Refus provisoire partiel fondé sur un examen d'office ☐ Refus provisoire partiel fondé sur une opposition ☐ Refus provisoire partiel fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition i) Nom de l'opposant : ii) Adresse de l'opposant :	
V. INFORMATIONS CONCERNANT LA PORTEE DU REFUS PROVISOIRE: ☒ Le refus provisoire partiel concerne uniquement les produits et services ci-après : ☐ Le refus provisoire partiel ne concerne PAS les produits et services ci-après : Liste des produits et services : cl.14: horloges; montres-bracelets.	
VI. MOTIFS DE REFUS [(le cas échéant, voir la rubrique VII)] : ☒ Marque(s) antérieure(s): ☐ <u>Autres motifs :</u>	
(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art.8(1)b).	

VII. INFORMATIONS RELATIVES À UNE MARQUE ANTÉRIEURE :

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **20.06.2008, nr. 967703**
- iii) Nom et adresse du titulaire : **Aktieselskabet af 21. November 2001
Fredskovvej 5, DK-7330 Brande, Danemark**
- iv) Reproduction de la marque :

ONLY

- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.14 : Instruments chronométriques.**VIII. DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA LÉGISLATION APPLICABLE :****Loi no. 38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova
(extrait)**

Article 8 Motifs relatifs de refus

(1) Hormis les motifs de refus prévus à l'art. 7, on va refuser la marque et dans le cas lorsque la marque:

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE REQUÊTE EN RÉEXAMEN OU UN RECOURS :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois**, à compter de la réception du présent refus.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : **Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI)**, (voir rubrique I ci-dessus)
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.
- iv) Conditions supplémentaires, le cas échéant : la requête en réexamen doit être présentée sur un **formulaire standard** approuvé par AGEPI <http://agepi.gov.md/en/formulare/trademarks>, faisant l'objet de paiement de la **taxe prescrite**.

X. SIGNATURE OU SCEAU OFFICIEL DE L'OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :**XI. DATE D'ENVOI DE LA NOTIFICATION AU BUREAU INTERNATIONAL : 2020.06.02**